

Titre : \_\_\_\_\_ Visa n° : \_\_\_\_\_

Réalisateur/trice : \_\_\_\_\_

Année d'achèvement : \_\_\_\_\_ Genre : \_\_\_\_\_ Durée : \_\_\_\_\_

**FORMAT** : 35mm/1.37  35mm/1.66  35mm/1.85  35mm/scope  Autre

Résumé : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**REALISATION** : (prénom, nom, adresse) \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_

**PRODUCTION** : (nom, adresse) \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Scénario : \_\_\_\_\_ Image : \_\_\_\_\_

Son : \_\_\_\_\_ Musique : \_\_\_\_\_

Montage : \_\_\_\_\_ Animation : \_\_\_\_\_

Interprétation : \_\_\_\_\_

Ce film a-t-il fait l'objet de :

• Première partie d'un long métrage (préciser le titre) : \_\_\_\_\_

• Achat par la télévision (préciser la ou les chaînes) : \_\_\_\_\_

• Prix ou mentions : \_\_\_\_\_

**Film déjà projeté : En France :**

**A l'étranger :**

**Pays :**

S'agit-il d'une première œuvre ? \_\_\_\_\_ Si non, réalisation antérieure (excepté films de commande ou publicitaire) :

Titre	Année	Durée	Support : S8, 16, 35, vidéo	Prix ou mentions (le plus important et l'année d'obtention)

Film en préparation : \_\_\_\_\_

Remarques éventuelles : \_\_\_\_\_

**JOINDRE : DVD**  
**ET SI POSSIBLE PAR MAIL : PHOTOS DU FILM, DOSSIER DE PRESSE**

L'inscription implique l'acceptation du règlement du festival (cf. verso)

**Nom, date, et signature :**

## REGLEMENT DU FESTIVAL SEQUENCE COURT METRAGE

### ORGANISATION

Formule singulière, l'association Séquence propose des sélections à l'année. Environ 28 films seront soumis, en parallèle, au vote du public de Toulouse et de Midi-Pyrénées et à celui de son Jury composé de professionnels. Séquence propose ainsi 4 séances dans l'année : février, mars, mai et septembre (*dates exactes à confirmer en cours d'année*). Les 4 films sélectionnés à chaque présélection (2 par le public, 2 par le Jury) se retrouvent en compétition lors de deux finales durant le festival. À cette occasion, Séquence présente une trentaine de projections de compétitions et de programmes thématiques donnant un échantillon des productions régionales, nationales et internationales. Ce Festival se déroule pendant environ 2 semaines.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION

La sélection des films s'effectue sur la production française datant au plus de 2 ans précédant l'année du présent festival servant de référence. **Seuls les films d'une durée inférieure à 35 minutes, en 35 mm, peuvent être soumis au comité de sélection pour la Compétition française en 35mm.** Pour les autres programmes tous les formats sont envisageables.

### INSCRIPTION ET DATES LIMITES D'ENVOI : 15 février 2012 - 30 juin 2012

**Nous vous encourageons à expédier les copies DVD le plus tôt possible afin de faciliter le travail de sélection.**

Chaque réalisateur ou producteur devra remplir la fiche d'inscription au verso et la retourner à Séquence, 17, place Dupuy, 31000 TOULOUSE, datée et signée, accompagnée d'une copie DVD, au plus tard le 30 juin 2011.

### SELECTION ET MISE A DISPOSITION DES COPIES :

Le comité de présélection visionne les films sur DVD. La présélection des films s'effectue régulièrement à Toulouse. Les films retenus par ce comité seront soumis au public et Jury des salles de cinéma participant à l'opération. Le public et le Jury fera le choix déterminant lors des compétitions finales du festival (fin novembre 2011) pour l'attribution des Prix.

Suite à un très grand nombre de films reçus, les réalisateurs ou producteurs se verront informés par e-mail **uniquement si la décision est positive** du comité de sélection et devront, en cas de sélection, prévoir la disponibilité de leurs copies 35mm à l'Agence du Court-Métrage, 2 rue de Tocqueville 75017 Paris, aux dates mentionnés dans l'avis de sélection. L'indemnité de projection sera de 38,11 € HT, ce film étant projeté dans le cadre d'un festival. L'Agence du Court-Métrage leur reversera elle-même cette indemnité.

**LORSQUE LE FILM EST SELECTIONNE POUR LA FINALE DU FESTIVAL (FINALE DU PUBLIC OU FINALE DU JURY), LES REALISATEURS ET PRODUCTEURS S'ENGAGENT A PRETER LA COPIE GRACIEUSEMENT POUR CETTE COMPETITION ET POUR LA DUREE DU FESTIVAL.**

### RENVOI DES COPIES FILM 35MM

Le port aller-retour des copies film est à la charge de Séquence. Les copies seront expédiées à l'Agence du Court-Métrage par transporteur après le lendemain du démontage du programme.

**Les copies en DVD** qui ont été envoyées pour la présélection, ainsi que tout autre support (photos, extraits, CV, dossier de presse) vont être gardés aux archives de l'association, et elles peuvent être consultées strictement sur place, ou à des fins purement pédagogiques.

### INVITATION

Les réalisateurs des films en finale Prix du Public seront invités à Toulouse lors de la remise des prix, le dernier samedi du festival – date exacte à confirmer (hébergement, repas et défraiement forfaitaire pour le transport seront pris en charge par l'association Séquence).

### PRIX

Prix du Public et Prix du jury : dotations en prestation de service production et post-production, offert par Papaye S.A.. Des prix et des dotations supplémentaires pourront être attribués. Les prix doivent être utilisés dans un délai maximum de deux ans.

### DIFFUSION TV

La participation à la compétition finale de décembre implique l'autorisation de passage sur des TV régionales des extraits de films ne pouvant excéder une minute.

### ASSURANCE

Le festival Séquence supporte les frais d'assurance concernant la réception et la réexpédition des films ainsi que les éventuels transports de copies lors de plusieurs projections. Pendant cette période la responsabilité du festival n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie. Cette garantie ne couvre pas l'usure normale des films ni les incidents durant les projections (dont les salles de diffusion assurent la responsabilité).

### CONTESTATIONS ET DEROGATIONS

Le bureau de l'association ou son délégué est chargé de régler les cas non prévus dans le présent règlement et d'accorder les dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande motivée.

La participation au Festival implique l'adhésion au présent règlement.

### ANNULATION

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, le bureau de l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation.